



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :  
le 13/09/2022

Publication :  
le 23/09/2022

**Délibération n° D-2022-308**

Projet éducatif de Territoire 2019-2022 - Avenant - Prolongation  
- Année scolaire 2022-2023

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

**Secrétaire de séance :** Anne-Lydie LARRIBAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur François GIBERT, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC

**Direction de l'Education**

**Projet éducatif de Territoire 2019-2022 - Avenant -  
Prolongation - Année scolaire 2022-2023**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article L.521-1 et suivants et R.521-1 et suivants du code de l'éducation relatifs à l'organisation du temps scolaire ;

Vu la délibération D-2019-382 Renouvellement du Projet Educatif De Territoire (PEDT) - Avenant n°3 du 14 octobre 2019 ;

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la Ville de Niort cosigné avec l'Etat au second semestre 2019 est arrivé à échéance en juillet 2022.

Le PEDT a permis d'engager, autour d'objectifs partagés, des actions visant une meilleure articulation des temps de l'enfant, la qualité des actions éducatives et la diversification des modes d'accueil.

Le PEDT permet aussi un cofinancement des actions par l'Etat au titre du fond de soutien des activités périscolaires de 50 € par enfant scolarisé et par an.

Un bilan quantitatif a été conduit durant cette année scolaire. Toutefois un constat est fait que ce premier semestre 2022 n'a pas été propice pour porter une dynamique de concertation nécessaire au bon renouvellement d'un PEDT :

- la période d'urgence sanitaire a compliqué l'organisation de rencontres et de temps de co-construction ;
- les services de la Ville qui gèrent le service aux écoles et les services périscolaires ont été très fortement mobilisés pour assurer la continuité du service, comme l'ont été l'ensemble de la communauté éducative ;
- la montée en puissance d'enjeux éducatifs, notamment révélés par la récente crise sanitaire, demande de renouveler les priorités d'actions et les partenariats pour définir un PEDT en accord avec son temps.

Pour toutes ces raisons, en accord avec le Rectorat, il vous est proposé de reconduire à l'identique le PEDT 2019-2022 sur l'année scolaire 2022-2023.

Dès cette fin d'année, un travail de concertation sera conduit. Il permettra la définition d'un nouveau PEDT au printemps 2023 et qui sera soumis en Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant de prolongation au Projet Educatif Territorial 2019-2022 sur l'année scolaire 2022-2023 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0



**ACADÉMIE  
DE POITIERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Deux-Sèvres



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## **Avenant au projet éducatif territorial** pour sa reconduction

Ce document est à retourner avant le 30 septembre 2022 à la DSDEN.

### **1/ Renseignements administratifs**

Structure porteuse du projet :

Collectivité(s) territoriale(s) concernée(s) :

Ecole(s) publique(s) et privée(s) concernée(s) :

Nom du correspondant :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

### **2/ Avenant :**

Suite à l'évaluation du PEDT par le comité de pilotage local, et après validation en conseil d'école, il est prévu la reconduction du PEDT pour une durée de 1 an soit l'année scolaire 2022/2023 selon les termes identiques OU avec les modifications suivantes :

-

-

- Organisation des APS à la rentrée 2022 : OUI  NON

Date :

**Signataires de l'avenant au PEDT**

Le Directeur académique  
DSDEN des Deux-Sèvres

Collectivité(s) représentée(s) par